

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
(Convoqué individuellement par écrit le 12 juillet 2021)

SEANCE DU 19 JUILLET 2021 À 19 HEURES 30

Sous la présidence de M. Eric FRANCHET, Maire

Etaient présents :

MM. les Adjoints :

Denis ESPLA

Sébastien CLEMENT

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Christelle AUBELE

Guillaume BOURLIER

Vincent BRENCKLE

Annick MAHOU-KCHAOU

Jean-Marc KLEIN

Anne NOPPER

Ghislaine NOPPER

Laurent SCHOTT

Alain XAYAPHOUMMINE

Aline ZEIGER

Absents excusés :

Mme Solène HOEHN qui donne procuration à M. Eric FRANCHET

Mme Camille VIOLAS qui donne procuration à M. Sébastien CLEMENT

M. Cédric ACKER qui donne procuration à M. Vincent BRENCKLE

M. Arnaud DUBUS qui donne procuration à M. Laurent SCHOTT

Mmes Mélaïne COINDEVEL VALLIAME et Audrey KRAUTH

Absents : ./.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 14 juin 2021
- Délégations permanentes du Maire – Compte rendu d'informations du 14 juin 2021 au 19 juillet 2021
- Demande de subvention pour un projet pédagogique pour l'école maternelle d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- Subventions communales 2021
- Convention pour l'utilisation de locaux communaux par l'ESME et ERNO FC
- Communications diverses

2021 – 50

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE

♦ Mme Aline ZEIGER comme secrétaire de séance.

2021 – 51

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

♦ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 14 juin 2021.

2021 – 52

OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU D'INFORMATIONS DU 14 JUIN AU 19 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23,

VU la délibération n° 2021-32 du 26 avril 2021 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE

19 juillet 2021

- ◆ du compte-rendu d'informations dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 14 juin au 19 juillet 2021.

2021- 53

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE MATERNELLE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande de subvention de la directrice de l'école maternelle pour un projet pédagogique ayant pour thème la nature et l'environnement sur l'année scolaire 2021/2022,

CONSIDERANT que ce projet est évalué à 4 040 €,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 3 € par intervention et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574 sur 2021 pour les interventions réalisées entre septembre et décembre 2021 et sur 2022 pour les interventions réalisées entre janvier et juin 2022.

2021 - 54

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2021 et notamment le compte 6574 à hauteur de 70 000,00 €,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ALLOUER en 2021 les subventions suivantes aux bénéficiaires énoncés ci-dessous :

Association Cascad (Club d'Animation Sportive et Culturelle des Structures d'Accueil de DUTTLENHEIM)	300,00
Association régionale « L'Aide aux Handicapés Moteur »	300,00
Le Souvenir Français Délégation Générale du Bas-Rhin – Comité de MOLSHEIM	300,00
Association Prévention Routière - Comité Départemental du Bas-Rhin	100,00
	1 000,00

2021 – 55

OBJET : CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX PAR L'ESME ET ERNO FC

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la commune compte deux associations de football à savoir l'ESME et ERNO FC,

CONSIDERANT que ces deux associations souhaitent utiliser les infrastructures communales,

CONSIDERANT que les contraintes qui découlent d'une occupation régulière et importante des infrastructures communales rendent nécessaire une convention entre la commune et les deux associations,

VU les projets de convention proposés,

Entendues les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

à l'unanimité moins une abstention des membres présents et représentés

- ◆ D'APPROUVER ces projets de convention,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à les signer.

2021– 56

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal sur le bilan financier de l'ALEF pour 2020.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 13 septembre 2021 à 19 H 30.